

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 30 Avril à 19 H

Le Conseil Municipal de la commune de Chantemerle-Lès-Grignan, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur FOUCHÉ Arnaud, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 20/04/2025

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : la majorité des membres en exercice

Absents excusés : BRAU Albert (Procuration à NARDINI Gaele), CLEDEL Geneviève (procuration à FOUCHÉ Arnaud)

MASSARD Sophie a été élue secrétaire de séance.

Objet : Taux d'imposition 2026 fiscalité directe locale

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux des taxes directes locales votés en 2025.

Taux de la Taxe foncière (bâti)	27.22 %
Taux de la Taxe foncière (non bâti)	51.99 %
Taux de la taxe d'habitation	4.26 %

Il propose de ne pas les augmenter pour 2026 et informe le conseil municipal que les bases d'imposition ont augmenté pour la taxe foncière bâti et la taxe foncière non bâti et diminué pour la taxe d'habitation.

Les taux restent donc identiques soit :

Taux de la Taxe foncière (bâti)	27.22 %
Taux de la Taxe foncière (non bâti)	51.99 %
Taux de la taxe d'habitation	4.26 %

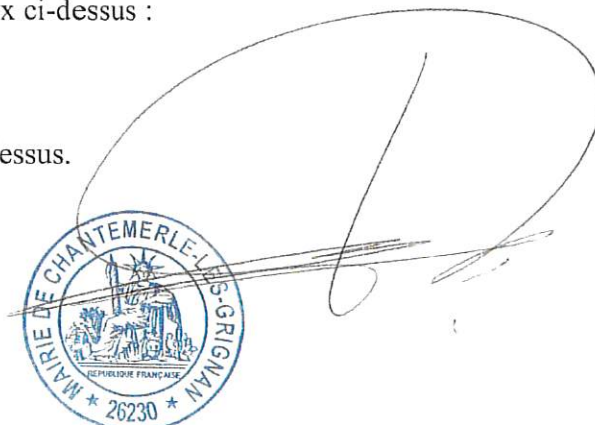
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'accepter à l'unanimité, les taux ci-dessus :

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

M. Le Maire



The image shows a large, stylized signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE CHANTEMERLE-LÈS-GRIGNAN' around the perimeter, 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' at the bottom, and the number '26230' in the center. The signature is a large, flowing cursive mark.



COMMUNE : 073 CHANTEMERLE LES GRIGNAN
 ARRONDISSEMENT : 26 NYONS
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE PIERRELATTE

N° 1259 COM (1)
 TAUX
 FDL
 2026

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025	Taux de référence 2026	Taux plafonds 2026	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produits référence 2026	Taux votés 2026	Produits attendus 2026
	1	2	3	4	(col. 4 x col. 2)	6	(col. 4 x col. 6)
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	604 273	27,22	99,02	619 900	168 737	27,22	168 737
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	25 266	51,99	146,77	25 300	13 153	51,99	13 153
Taxe d'habitation (TH)	389 274	4,26	50,71	386 500	16 465	4,26	16 465
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
				Total	198 355		198 355
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) - article 1407 ter (CGI)	Bases d'imposition effectives 2025	Taux de référence de TH 2026	Taux de MTHRS applicable en 2026	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produit référence 2026	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026)	
	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
	8	9	
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	Produit total souhaité		
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	198 355 = 1		
Taxe d'habitation (TH)	Produit total de référence (total colonne 5)		

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case :

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
								11
	0		17 737	0	-11 432	-83 652		

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	-77 347
Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	=	198 355
Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026	=	121 008

A VALENCE
 Le 23 MARS 2026
 Pour la Direction des Finances publiques,
 NATHALIE LAMUGNIERE



Envoyé en préfecture le 04/05/2026
 Reçu en préfecture le 04/05/2026
 Publié le
 ID : 026-212600738-20260430-CHANT2026023-DE



COMMUNE : 073 CHANTEMERLE LES GRIGNAN
 ARRONDISSEMENT : 26 NYONS
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE PIERRELATTE

N° 1259 COM (2)
 TAUX
 FDL
 2026

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière sur le bâti :	57
a. Personnes de condition modeste	0
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	14 834
c. Locaux industriels	385
d. Logements sociaux et longue durée	2 461
Taxe foncière sur le non bâti :	>>>
Taxe d'habitation :	>>>
a. Dotation pour perte de THLV	>>>
b. Dotation pour recentrage THRS	>>>
c. Mayotte	>>>
Cotisation foncière des entreprises :	>>>
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	>>>
b. Base minimum	>>>
c. Locaux industriels	>>>
d. Autres allocations	>>>

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière sur le bâti :	107 346
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	
Taxe foncière sur le non bâti :	10 851
a. Par le conseil municipal	114
b. Par la loi (terres agricoles)	
c. Par la loi (autres)	
Cotisation foncière des entreprises :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	
3. BASES DE TAXE D'HABITATION	386 500
a. Résidences secondaires et assimilées	>>>
b. Logements vacants soumis à la THLV	-5 818
c. Correction des bases THRS	>>>
d. Correction des bases THLV	>>>
e. Correction des bases MTHRS	>>>

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	
5. RÉFORMES FISCALES	>>>
a. TVA compensant la TH	0
b. TVA compensant la CVAE	0,470292
c. Coefficient correcteur	7,00
d. Taux FB commune 2020	15,51
e. Taux FB département 2020	

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2025 au niveau :		Taux plafonds de 2026	Taux des EPCI de 2025	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2026 (col. 14 - col. 15)
	national 12	départemental 13			
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	39,79	37,21	99,48	0,464	99,02
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	51,19	60,09	150,23	3,46	146,77
Taxe d'habitation (TH)	23,67	20,14	59,18	8,47	50,71
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2025 au niveau :	
a. National	
b. Communal	
Taux maximum :	
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	
b. Taux maximum de la majoration spéciale	
Taux de CFE perçue en 2025 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique	2

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
 Reçu en préfecture le 04/05/2026
 Publié le
 ID : 026-212600738-20260430-CHANT2026023-DE

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2026 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Taux moyen départemental	13,46
b. Taux maximum de la majoration	1,35